

Département NORD
Canton GRANDE- SYNTHE
Commune GRAVELINES

DECISION MUNICIPALE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**ATTRIBUTION DE MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE
SERVICE DE RESTAURATION COLLECTIVE**

1.1 - Marchés Publics

Le Maire de GRAVELINES,

Vu les dispositions des Articles **L.2122-22-4°** et **L.2122-23** du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du **29 juin 2022** portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu le Budget Primitif **2023** de la Commune voté le **14 avril 2023**,

Vu l'inscription à l'Article **611** du Budget,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du **16 décembre 2022** autorisant le Maire à conclure avec le centre Communal d'Action Sociale (dont le Foyer Logement le Béguinage) et l'association Atouts Ville un groupement de commande en vue de la passation et l'exécution d'un marché public,

Considérant le marché passé sous la forme de procédure adaptée conformément aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1-3° du code de la commande publique,

Considérant la mise en concurrence effectuée,

Considérant l'offre jugée économiquement la plus avantageuse par la mini commission d'appel d'offres en date du **23 mai 2023**,

DECIDE :

Article 1^{er} : De signer l'accord-cadre à bons de commande service de restauration collective avec la société **DUPONT RESTAURATION** pour un montant annuel maximum de **1 450 000,00 € HT**.

L'accord cadre est conclu à compter du 10/07/2023 jusqu'au 08/07/2024.

Article 2 : La dépense sera imputée à l'Article **611** du Budget,

Article 3 : La présente décision sera :

- Inscrite au registre des délibérations ;
- Mise en ligne sur le site internet de la Ville ;
- Transmise au Sous-Préfet de Dunkerque ;
- Transmise au Comptable des Finances Publiques.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable des Finances Publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à GRAVELINES, le **26 MAI 2023**
Pour extrait conforme,

Reçu en Sous-Préfecture le **26 MAI 2023**

Mis en ligne sur le site de la Ville le **26 MAI 2023**

Le Maire,



Bertrand RINGOT

100

S. B. MAI 5033

S. B. MAI 5033
S. B. MAI 5033